



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

Publié sur le site Internet de la ville le :
6 août 2026

Le Maire :
M. Marcello ROTOLO

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ
Séance ordinaire 5 août 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL :

POINT 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

APPROUVÉ

POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU CONSEIL MUNICIPAL.

APPROUVÉ

POINT 3. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D’UN EMPLOI PERMANENT D’AGENT CHARGÉ DU SERVICE A LA POPULATION.

APPROUVÉ

POINT 4. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D’UN EMPLOI PERMANENT D’ADJOINT AU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES.

APPROUVÉ

POINT 5. RÉALISATION D’UN CONTRAT DE PRÊT TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS – BANQUE DES TERRITOIRES.

APPROUVÉ

POINT 6. MODIFICATION TEMPORAIRE DU PLAFOND D'UTILISATION DE LA CARTE D'ACHAT.

APPROUVÉ

POINT 7. RÉVISION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE « LE COIN DES COPAINS » À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026/2027.

APPROUVÉ

POINT 8. MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE À LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE À SOULTZ (RÉGULARISATION – EXERCICE 2026).

APPROUVÉ

POINT 9. CONVENTION DE MANDAT POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'ÉMISSION DE LA FACTURATION PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS.

APPROUVÉ

POINT 10. SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES.

APPROUVÉ

POINT 11. CONVENTION DE PASSAGE POUR BRANCHEMENT ENEDIS.

APPROUVÉ

POINT 12. PROLONGATION DE L'OPAH-RU.

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h20.

L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Soultz, le 6 août 2026

Le Maire
Marcello ROTOLO

